



Politique Achats Responsables

1. Les engagements de TOUAX

Le groupe TOUAX conduit ses activités dans le respect des droits humains, des droits sociaux, de l'environnement et des meilleures pratiques de gouvernance. Il veille à les exercer avec exemplarité, responsabilité et intégrité, en cohérence avec ses engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Signataire du Pacte mondial des Nations Unies (*United Nations Global Compact*), TOUAX fonde sa démarche sur le respect des dix principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Dans ce cadre, le groupe veille à promouvoir, au sein de sa chaîne d'approvisionnement, des pratiques conformes à ses engagements et aux valeurs qu'il porte.

La politique d'achats responsables du groupe traduit cette ambition. Elle vise à concilier performance économique, excellence opérationnelle et prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux, éthiques et de gouvernance dans les décisions d'achats ainsi que dans la gestion des relations fournisseurs.

TOUAX attache une importance particulière à l'établissement de relations durables avec des fournisseurs partageant ses exigences en matière d'éthique, de transparence et de responsabilité. Le groupe veille, dans ce cadre, à développer avec ses fournisseurs un dialogue constructif fondé sur la confiance, le respect mutuel et une logique d'amélioration continue.

Au service de transports plus durables, TOUAX déploie une démarche d'achats responsables articulée autour des engagements suivants :

1.1. Cadre général et déploiement

- **Assurer le déploiement, le pilotage et l'évaluation continue de la politique d'achats responsables** à l'échelle de l'ensemble du groupe, au moyen d'indicateurs clés permettant d'en mesurer la mise en œuvre, l'efficacité et l'amélioration continue.
- **S'appuyer sur le processus de vigilance raisonnable en matière de droits humains** (Human Rights Due Diligence) mis en place au sein du groupe en avril 2026, afin d'identifier, de prévenir, d'atténuer et, le cas échéant, de remédier aux risques et impacts

négatifs potentiels ou avérés en matière de droits humains et de conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement.

- **Intégrer progressivement une démarche d'identification et d'évaluation des risques fournisseurs** (ESG, climatiques, économiques, de dépendance et de continuité d'exploitation), afin de hiérarchiser les actions de vigilance, de suivi et d'accompagnement à mettre en œuvre auprès des fournisseurs les plus critiques. Ceci passe par une segmentation des fournisseurs sur chacune de nos activités.
- **Former régulièrement les acheteurs** du groupe aux meilleures pratiques en matière de développement durable et d'achats responsables. Notre objectif est d'assurer une formation tous les deux ans, ainsi que la formation de tout nouvel acheteur dès sa prise de fonction.
- **Réaliser un audit interne régulier des procédures d'achats responsables**, notamment de la procédure interne « Onboard Sustainable Procurement », afin de vérifier le déploiement effectif du dispositif fournisseurs dans chaque activité, en particulier s'agissant de la contractualisation, du questionnaire RSE, du code de conduite fournisseurs, de l'analyse Pareto et des indicateurs de suivi.

1.2. Axe environnemental

- **Réaffirmer l'ambition environnementale du groupe et soutenir sa trajectoire de décarbonation à long terme.** Les achats responsables jouent un rôle essentiel dans l'atteinte de cet objectif, en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne de valeur, à l'accompagnement des fournisseurs dans leurs trajectoires de décarbonation et au développement de solutions plus durables proposées à nos clients.
- **Fixer un objectif de progression en matière de décarbonation fournisseurs.** Dans ce cadre, le groupe se fixe pour objectif que 50 % de ses fournisseurs stratégiques disposent d'un plan de décarbonation formalisé d'ici 2030.
- **Intégrer des exigences environnementales dans les relations contractuelles avec les fournisseurs**, afin de formaliser les attentes du groupe en matière de réduction des impacts environnementaux et climatiques. L'objectif est d'atteindre 85 % de contrats fournisseurs comportant une clause environnementale signée d'ici 2028.
- **Renforcer l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques environnementaux liés à la chaîne d'approvisionnement**, notamment en matière d'empreinte carbone, de pression sur les ressources naturelles, de pollution, de gestion des déchets, de traçabilité des matières, ainsi que de prise en compte des enjeux de circularité et de fin de vie. TOUAX veille à intégrer ces enjeux dans l'évaluation de ses fournisseurs et, lorsque cela est nécessaire, dans la définition de mesures de suivi ou d'actions d'amélioration adaptées.

1.3. Axe social

- **Promouvoir auprès des fournisseurs le respect des droits humains, des droits sociaux et des normes internationales du travail**, et veiller à un niveau élevé d'adhésion à ces principes au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Notre objectif consiste à avoir 85 % des fournisseurs stratégiques ayant reçu le code de conduite fournisseurs d'ici 2028 et 100% à fin 2030.
- **Renforcer l'identification, l'évaluation et la prévention des risques sociaux et de droits humains liés à la chaîne d'approvisionnement**, notamment en matière de conditions de travail, de santé et sécurité, de respect des droits fondamentaux, de discrimination et de respect des normes sociales applicables. Ces enjeux sont pris en compte dans l'évaluation des fournisseurs, en articulation avec le processus de vigilance raisonnable en matière de droits humains (Human Rights Due Diligence) déployé au sein du groupe.
- **Réaliser des inspections, audits internes ou externes** afin de veiller au respect des bonnes pratiques sociales et éthiques sur le terrain, en complément des sujets environnementaux. Notre objectif est de réaliser au moins 1 audit RSE fournisseurs par an sur les fournisseurs à risque, à partir de 2027.

1.4. Axe souveraineté et résilience

- **Renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement et la maîtrise des dépendances critiques**, en identifiant s'ils existent les risques de concentration, les vulnérabilités géographiques, les dépendances à certains fournisseurs, ainsi que les risques de rupture susceptibles d'affecter la continuité de l'une ou l'autre des activités du groupe.
- **Intégrer ces enjeux de dépendance, de criticité et de continuité d'approvisionnement dans l'évaluation des fournisseurs et des catégories d'achats sensibles**, afin de prioriser les actions de sécurisation nécessaires.
- **Encourager**, lorsque cela est pertinent et compatible avec les exigences de qualité, de compétitivité et de conformité, **la diversification des sources d'approvisionnement et la sécurisation des achats critiques**, afin de renforcer la robustesse de la chaîne de valeur dans la durée.
- Tout ceci passe par l'établissement par le groupe d'une **cartographie complète des risques** sur sa chaîne de valeur, en particulier sur le volet fournisseurs. TOUAX, qui a déjà initié des travaux sur cette thématique, a pour objectif de finaliser cette cartographie d'ici fin 2027.

2. Les attentes de TOUAX envers ses fournisseurs

Dans son Code de conduite fournisseurs disponible sur le site www.touax.com, le groupe précise ses attentes auprès de ses fournisseurs dans sa démarche d'achats responsables.

Le groupe attend de ses fournisseurs qu'ils partagent ses exigences en matière d'éthique, de transparence et de responsabilité. Il les invite à s'inscrire dans une logique d'amélioration continue et à contribuer, à leur niveau, à la durabilité de l'ensemble de leur chaîne de valeur.

Ces attentes s'appliquent à l'ensemble des fournisseurs du groupe, ainsi qu'à leurs sociétés mères, filiales, entités affiliées, sous-traitants et propres fournisseurs intervenant dans la fourniture de biens, équipements ou services destinés à TOUAX.

En rapport avec ses propres engagements, les points d'attention de TOUAX vis-à-vis des de ses fournisseurs pour la mise en œuvre d'une politique d'achats responsable, pérenne et durable s'articulent autour des axes suivants :

2.1. Ethique, conformité et gouvernance

- **Adhérer au Code de conduite fournisseurs du groupe** et en respecter les principes dans l'ensemble de leurs activités, y compris auprès de leur propres fournisseurs et sous-traitants.
- **Mettre en place des dispositifs de prévention de la corruption, des conflits d'intérêts et des pratiques anticoncurrentielles**, conformes aux lois applicables et aux standards internationaux.
- **Répondre avec diligence aux questionnaires RSE** transmis par le groupe et fournir des informations sincères, complètes et vérifiables.
- **Signaler sans délai tout manquement, incident ou risque** susceptible d'affecter le respect des engagements pris, via les canaux de communication prévus par TOUAX.
- **Accepter, sur demande motivée, la réalisation de visites sur sites, d'audits ou de vérifications** (internes ou externes) portant sur le respect des engagements contractuels et des standards RSE.

2.2. Axe environnemental

- **Formaliser, lorsque cela est réalisable et pertinent, un plan de décarbonation** avec des objectifs chiffrés et un calendrier de mise en œuvre, en cohérence avec leur trajectoire climatique et par voie de conséquence avec la démarche initiée par le groupe.
- **Maîtriser voire réduire leur consommation de ressources naturelles** (eau, énergie, matières premières) et privilégier, lorsque cela est possible, des matériaux recyclés, recyclables ou issus de filières responsables.
- **Assurer une gestion responsable des déchets** et intégrer autant que possible les **principes de l'économie circulaire**, notamment l'écoconception, la durabilité, la réparabilité, la réutilisation et le recyclage des produits, équipements ou matières fournis.

- **Prévenir les risques de pollution** liés à leurs activités et mettre en place des dispositifs de maîtrise adaptés.
- **Intégrer lorsque justifié des critères environnementaux dans la sélection de leurs sous-traitants**, contribuant ainsi à une chaîne de valeur plus durable.

2.3. Axe social

- **Respecter les droits humains et les libertés fondamentales**, conformément aux conventions internationales et aux législations locales applicables.
- **Proscrire toute forme de travail forcé, de travail des enfants, de traite des êtres humains ou de discrimination**, dans leurs propres activités comme chez leurs sous-traitants.
- **Garantir des conditions de travail décentes**, notamment en matière de rémunération, durée de travail, de droit au repos, et de liberté d'association et de négociation collective.
- **Promouvoir le respect du dialogue social**, de la liberté syndicale et de la protection sociale, conformément aux législations applicables dans chaque pays.
- **Assurer un environnement de travail sûr et sain**, en mettant en place des mesures de prévention des risques professionnels et de protection de la santé des collaborateurs et le cas échéant des personnels sous-traitants.
- **Coopérer avec TOUAX dans le cadre du processus de vigilance raisonnable en matière de droits humains** (Human Rights Due Diligence), notamment en fournissant les informations demandées et en participant, le cas échéant, à des plans d'action correctifs.

2.4. Axe souveraineté et résilience

- **Informier TOUAX de tout événement susceptible d'affecter la continuité de la prestation**, qu'il soit d'ordre financier, opérationnel, géopolitique, climatique, logistique ou réglementaire.
- **Assurer une traçabilité suffisante de leur propre chaîne d'approvisionnement**, permettant d'identifier les fournisseurs de rang inférieur et les éventuelles dépendances critiques.
- **Mettre en place des dispositifs de gestion des risques et de continuité d'activité** adaptés à la nature et à la criticité des prestations fournies.
- **Collaborer avec TOUAX pour identifier et atténuer les risques de dysfonctionnement et de défaillance sur la chaîne de valeur**, dans un esprit de partenariat et de construction de solutions durables.

Le groupe TOUAX s'engage à accompagner ses fournisseurs dans cette démarche, dans un esprit de dialogue constructif, de confiance mutuelle et d'amélioration continue.

3. Périmètre et gouvernance de notre politique d'achats responsables

Cette politique d'achats responsables s'applique à toutes les sociétés du groupe TOUAX. Elle s'applique aussi à l'ensemble de nos fournisseurs, leurs sociétés mères, filiales et entités affiliées, employés, ainsi que leurs sous-traitants et fournisseurs.

Cette politique sera revue annuellement et amendée si nécessaire.

Raphaël Walewski, gérant, est responsable de la mise en œuvre et du suivi de cette politique.

Nous nous engageons dans une politique d'achats responsables et nous sommes résolus à promouvoir notre démarche RSE sur l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement pour contribuer à des transports plus durables pour nos clients.

Le 20 juillet 2026

Les Gérants,

Fabrice WALEWSKI

Raphaël WALEWSKI



Touax®